

R. Par. 12. 2e.  
62.

A La Haye ce 7<sup>e</sup>. Decemb. 1662.

Monsieur. Vos dernieres du premier de ce mois me font voir avec satisfaction la continuation de vos diligences envers Mons. le Tellier. Je vous prie de les poursuivre et presser sans interruption, pour faire reconnoître l'iniquité de ces procedes contre mon petit-fils, dont il ne scaurroit qu'avoir honte apris vostre bien informé de nostre costé, comme j'ay esté bien aise de voir la declaration de l'Intendant de Berons, par la copie de ce que vous en a escrit Saurin. Tout le mal est que ces Ministres ne semblent poser pour fondement que l'ordre et la volonté du Roy, a quoy il prétendent que nous nous devrions soumettre aveuglement: ce qui est certes bien absurd, et faictes bien de le combattre; aussi ne scauroi-je croire que Sa Maj. voudroit regler sa justice a son pouvoir, comme on le pourroit inferer des discours & de la sustentue d'edz Sieur le Tellier. J'attendray ce que ses Commis auront pu gagner sur son esprit, apres les bonnes informations que vous leur avez données, et vostre nouvelle Remonstrance au Roy, que je trouve bonne, comme aussi le dissein que vous avez d'en faire passer des copies entre les mains des autres Ministres, lesquels

bien qu'ils n'ayent la direction et le pouvoir de Mons<sup>r</sup>. le  
Tellier, en ces affaires, ne laisseront pas, es sans bien informez,  
de pouvoir faire de bons offices, quand ce ne seroit que pour  
prevenir et desbruire les sinistres informations qui viennent du  
costé de Beuregard & de ses complices. C'est certes chose  
deplorabile, comme vous avez bien remarqué, qu'il semble qu'on  
veuille donner plus de credit a ce qui vient de ce costé la  
que de celui du Prince mesme, en ce qui regardé la conser-  
vation de son bien, et patrociner & protéger a son très-grand  
prejudice des ordres suspects et inventez, de la Princesse  
Royale defuncte, sur des points dont elle mesme avant  
son deuis a esté en doute, comme vous aurez pu voir par  
ce que le S<sup>r</sup>. Puidart nous en a escrit, dont on vous a  
envoyé copie. Ce que vous ferez bien de faire esclater, et de  
faire voir le tort qu'on a de vouloir estendre la protection du  
Roy si universellement sur tout ce qui pourroit avoir esté fait  
par lad<sup>e</sup> Princesse ou a ses ordres. Ce que le Roy de la Gr.  
Bretaigne mesme n'a pas voulu faire dans le Traicté conclu  
avec nous, n'ayant voulu confirmer que ce que cette Princesse  
se a eu droit de faire, tant s'en faut qu'il ayt voulu au-  
thoriser ce dont elle n'a eu nulle cognoissance, et ou on a abusé

de sa facilité a accorder des blancs signés, que l'on a pu remplir comme on a voulu, sur tout depuis sa mort.

J'apprehende aussi bien que vous la venue de l'abbé Montaigne en France, pour les raisons que vous marquez.

J'approuve fort ce que vous avez écrit a Saurin sur la dernière dépêche d'Orangi, et seray bien aise de sçavoir, quel esgard on y prendra, et ce qu'il vous respondra sur ces discours extravagans de son supérieur.

Le Conseil vous respondra encore sur l'affaire des Papiers de la Maison de la Chambre, a quoy me remettant je suis

Monsieur

avec toute affection  
a vous faire service  
A. de Boissy



*Handwritten signature*  
Monsieur

Monsieur Huygens, Convention, Seigneur  
de Suyschem, Soesthem, Murrickland. sr.  
Premier President du Prince d'Orange,  
et son Depute' en Cour de France. sr.  
A Paris.

